



LE LIEN

BULLETIN SEMESTRIEL DES
AMIS DU GRANDVAUX

N° 59 - JUILLET 2005

Siège social

Mairie de Grande Rivière

39150 SAINT-LAURENT EN GRANDVAUX

Les AMIS du GRANDVAUX

présentent
pour leur

30^{ème} anniversaire

Les Amis du Grandvaux
présentent pour leur
trentième anniversaire

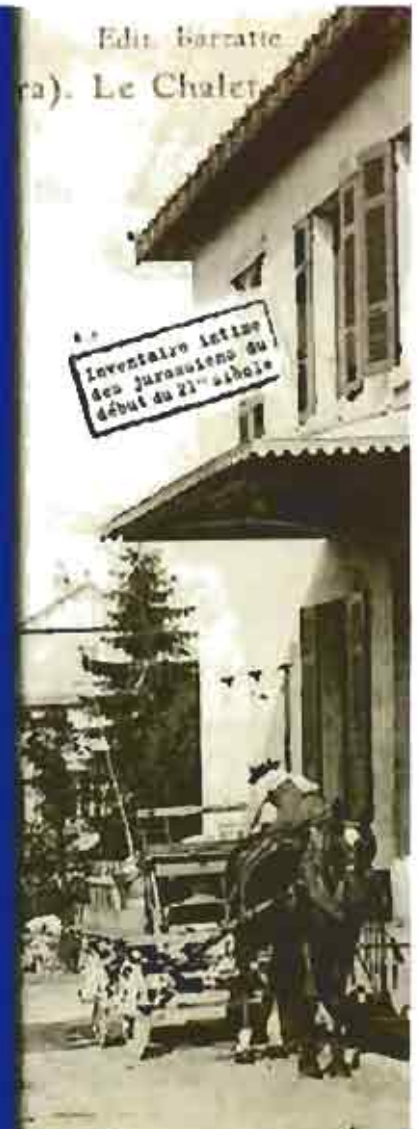
Patrimoines singuliers



...La suite
en Grandvaux

14 juillet - 15 août 2005
Fort-du-Plasne
Chalet à Comté (salle des fêtes)
15 h. - 19 h.

Tous les jours sauf lundi (sauf lundi 15 août)



Imprimerie Bera Champagnole

GERANTE

Mme Fabienne LACROIX 39150 GRANDE RIVIERE

C.C.P. DIJON 2861-59 F

ISSN - 1166 - 7338

DÉPÔT LÉGAL
2ème Semestre 2005

SOMMAIRE

Editorial	Denise PIARD	p 3
Le Lac des Rouges Truites en 1755	Jean-Louis BOUVET	p 4, 5, 6, 7, 8
Liste des livres donnés par Mme VILLENEUVE		p 9
Les dîmes du Grandvaux	Jean-Baptiste PONDICQ	p 9, 10, 11, 12
Compte rendu de la conférence de Mr BUSI	Maryse HUGON	p 13
Sortie du 1 ^{er} Mai à Villards d'Héria	Maryse HUGON	p14, 15, 16
Le Lac de l'Abbaye, poème	Florence AMIET	p 17
Entre nous...la ligne de démarcation	Michel COLIN	p 18, 19, 20
Pourquoi la création des Amis du Grandvaux	Louis CHARNU	p 21
P'têt bin q'vouï ...p'têt bin q'non	Noël GAILLARD	p 22
Notes sur l'occupation prussienne à Saint Laurent (archives départementales)	Mr et Mme MORERE	p23
<i>Article à suivre. Il était accompagné de manuscrits mentionnant les pertes occasionnées par plusieurs habitants. Nous vous les publierons dans le prochain numéro du Lien.</i>		
Compte rendu de la conférence de Mr DELSALLE	Fabienne LACROIX	p24, 25
Nos projets		p 25
Compte rendu de l'assemblée générale	Maryse HUGON	p 26, 27
Le Lien, comment ça marche?	Michel COLIN	p28
Hôtes de nos forêts: le renard Le jaseur boréal	Michel COLIN	p29, 30 p 30
Patrimoines singuliers en Grandvaux	Fabienne LACROIX	p 31

L'équipe du Lien remercie toutes les personnes qui ont participé à son contenu, sa conception et sa distribution. Elle vous souhaite une agréable lecture et un bel été.

Les membres actifs des Amis du Grandvaux vous invitent à venir visiter l'expo du trentenaire: Patrimoines singuliers...la suite en Grandvaux ouverte tous les jours sauf le lundi jusqu'au 15 août inclus de 15 à 19 heures au chalet du centre du village de Fort du Plasne (salle des fêtes).

Bonnes vacances et à bientôt!

PATRIMOINE

Objets inanimés, avez- vous donc une âme?

Vers bien connu et retenu depuis l'école. Lamartine en vers harmonieux nous dit ce que pourrait être une définition du patrimoine: Le vers associe la matérialité, la lourdeur de l'objet, à la mémoire, l'intellect, le sentiment, l'immatérialité de l'âme

«Voici le banc rustique»

Ce banc, on l'imagine en pierre, vieux, fendu, moussu, lourd comme on en voit chez nous devant nos vieilles maisons ... Mais voici que, de ce banc, la mémoire, l'esprit, la muse du poète s'envolent.

«Où s'asseyait mon père»

Non pas un nom dans la généalogie, mais un père vivant avec sa physionomie, sa politique royaliste, son langage, sa bienveillance avec ses domestiques.

«Voilà la place vide où ma mère»

Regrets, amour filial, elle enseignait, elle éduquait. Et de seuil en maison, de maison en paysage, d'arbre en montagne et en tombeaux.

«Paroles d'objets (Michel Vernus)»

Un sens différent du mot patrimoine? Quand lors d'une première visite chez le notaire pour un partage, le Maître dit: «Préparez moi la liste détaillée de votre patrimoine avec, si possible, évaluation, additions, soustractions et divisions . . .», la tâche n'est plus sentimentale, et, à la signature, le mot patrimoine ne fait plus tant rêver. – C'est mon frère, mon cousin qui a la maison familiale, le bois que j'aimais tant et qui rapportait . . . – Au fil des ans, le cousin a vendu la chère maison, sans seulement nous prévenir – c'est dur de passer devant la porte sans pouvoir entrer: patrimoine de notaire.

Mais ces regrets, à la longue, laisseront la place, dans l'âme, à un souvenir doux et précieux. Le mot patrimoine où on distingue facilement la racine «pater: le père «nous ramène bien à notre origine, nos pères, notre père, nos enfances, nos jeunesses, nos amours, nos métiers. Ne confondons pas patrimoine avec généalogie: une affaire de recherche de noms, de dates, bien classés, bien présentés. Ni avec le folklore qui recherche l'originalité, le comique, l'étrangeté, la rareté de l'objet.

Certains peuvent se moquer de notre culte du patrimoine: «A quoi bon garder ces vieilleries, s'encombrer de vieilles lettres, de papiers d'archives, de vieux objets aussi défraîchis que poussiéreux et inutiles?»

L'ordre dans nos armoires, dans nos greniers demande toute la place.

Opposons nous doucement à ces manœuvres qu'on regrette à mesure que l'on mûrit, que l'on vieillit. Même les amoureux résolus du patrimoine en viennent à dire: «j'ai trop jeté, j'ai trop brûlé, j'ai trop transformé!»

Puisqu'il est trop tard, il est grand temps!

C'est la devise qui a inspiré la naissance de l'association «Les Amis du Grandvaux» en 1975

Denise Piard



LE LAC-DES-ROUGES-TRUITES EN 1755

DECRIE PAR SES NOTABLES

Messieurs les notables, racontez-nous votre village. Telle est la demande que l'on peut croire formulée à la lecture du document ci-après. En fait, il s'agit d'une déclaration du 18 septembre 1755, "des habitants du Lac-des-Rouges-Truites en Grandvaux remise au greffé de la subdélégation¹ de Saint-Claude." Ce document fut utilisé ultérieurement dans un procès par l'évêque de Saint-Claude pour "prouver la généralité de mainmorte réelle et personnelle et la généralité des lods" dus par la collectivité et c'est la raison pour laquelle il a été conservé.²

Le document est présenté sous le titre : "Extrait du greffé de la subdélégation de Saint-Claude." On peut néanmoins penser qu'il a été recopié entièrement. Il répond en fait à un questionnaire et nous le reproduisons en respectant l'esprit de sa présentation. L'orthographe des mots a parfois été modernisée (par exemple : arpen, futaye, taily, etc...) mais pour conserver le caractère ancien du document, nous avons maintenu l'orthographe originale de certains mots.

Nous croyons utiles pour le bénéfice de nombreux lecteurs de le commenter par des notes.

Art 1^{er} : Communauté du Lac-des-Rouges-Truites en Grandvaux.

Art 2 : Mgr l'Evêque de Saint-Claude est Seigneur du lieu, M. le marquis de Marnésiat est Prévôt.

Art 3 : Cette communauté dépend de la mère église de l'Abbaye du Grandvaux. Elle fait partie de la succursale du Fort-du-Plasne, éloignée de trois lieues de la mère église et de Saint-Claude, qui est la ville du bailliage et de la subdélégation, de six lieues. Orgelet est à la même distance; Lons-le-Saunier, Poligny, Arbois et Salins sont à sept lieues. Le plus prochain marché est Morez qui est à deux lieues et demie.³

Art 4 : Le Seigneur évêque est haut-justicier. La justice s'exerce par ses juges à Saint-Claude; M. de Marnésiat, prévôt,⁴ à la moyenne et basse (justice) qui s'exerce par son lieutenant dans le village des Chauvins, chef-lieu du Grandvaux.

Art 5 : Tous les habitants de cette communauté sont de condition mainmortable⁵ envers le Seigneur Evêque.

Art 6 : Tous les héritages de cette communauté sont au nombre de dix-sept cents journaux de terre labourable et soitures⁶ de pré, dont il y en a vingt-deux en franchise appartenant à Mgr l'Evêque et à M. de Marnésiat et seize cent soixante et dix-huit (1678) en mainmorte.

Art 7 :	Maisons.....	80
	Feux.....	130
	Habitants ⁷	920
	Charrues.....	12
	Mulets.....	--
	Bestes à cornes.....	240
	Porcs.....	--
	Bestes à laine.....	--

Art 8 : Le territoire de la communauté contient dix-sept cents journaux de terre labourable ou soitures de prés dont il y a quatre cents journaux de terre labourable en bon terrain, quatre cents en médiocre et autant en mauvais; cent soitures de bons prés, deux cents en médiocre et deux cents en mauvais.

Les bois du Grandvaux se divisent et sont communs entre les cinq rivières.⁸ Il y en a suivant l'arpentement fait par la maîtrise de Poligny en 1747, trois mille neuf cent soixante quatre (3964) arpents dont deux mille sept cent seize (2716) sont en futaie, l'essence dominante étant le sapin cependant parsemé de foyards⁹ et mauvais bois blanc. Le surplus qui est de douze cent quarante huit (1248) arpents est en taillis.

Dans cette quantité de bois en futaie qui est le bois du Roy ou en réserve, le cinquième de cette communauté est de 543 arpents qui en produiront par chaque dix années environ cinquante cinq arpents.

Ceux en taillis pour le cinquième¹⁰ est de 250 arpents qui en produiront par chaque 25 coupes, dix arpents.

Il n'y a aucun bois de particulier dans la communauté.

Il y a un arpentement pour les héritages mais la communauté ne s'en sert pas, n'étant pas fait juridiquement.¹¹

Le journal de bonne terre labourable estimé.....	12 livres
Le médiocre.....	7 livres
Le mauvais.....	3 livres
Le faux de bon pré.....	15 livres
Le médiocre.....	8 livres
Le mauvais.....	4 livres.

L'arpent de bois en futaie et en taillis ne peut actuellement s'estimer à cause de la mauvaise situation, la communauté étant obligée de se chauffer de tourbes et le bois de futaie étant au dessous de trois pieds de tour.

Art 9 : Mgr l'Evêque de Saint-Claude possède, (exploité) par ses fermiers, douze soitures de médiocres prés¹² et M. de Marnésiat possède de même par son fermier, 78 soitures de pré de même espèce qui sont tirés à la portion colanique (sic ?).

Art 10 : La communauté n'a aucun bien commun, que les communaux indivis dans les cinq communautés qui sont d'environ cent cinquante journaux, ce qui fait pour cette communauté trente journaux dont on se sert pour le parcours du bétail.

Chaque journal de communal, s'il s'affermait, pourrait rendre quinze sols à cause de leur mauvaise situation pour la plus grande partie. On a répondu à cet article, en répondant au huitième.

Il n'y a aucun arbre de chesne dans cette communauté, par conséquent pas de glandée.

Art 11 : Il n'y a eu aucune aliénation dès 1674, des biens communs.¹³

- Art 12 : Il est dû à Mgr l'Evêque les lods des biens qui se vendent au tiers, qui est la moitié du juste prix;¹⁴ il a les échutes et consentements d'hypothèque.¹⁵ M. de Marnésiat (reçoit) le douzième des lods et des échutes.
 A M. le prince d'Isinghien, 26 livres en argent pour cens en cire.
 A M. le curé, une mesure d'orge par feu et une d'avoine par ceux qui mettent chevaux à charrue, ce qui revient (par) année commune à 162 livres.¹⁶
 Au sacristain de l'Abbaye du Grandvaux, une mesure d'orge par feu, qui peut lui rendre par an 130 livres.¹⁷
 Pour entretien des presbytères et églises paroissiale et succursale, lumineaire, blanchissage, fourniture de linges, gages du chapelain¹⁸, du marguillier et du maître d'école 294 livres et 5 sols.
 La communauté ne doit aucun arrérage de rente.
- Art 13 : Mgr l'Evêque est décimateur. On perçoit la dîme de l'orge, mêlée et avoine. La dîme se perçoit à l'onzième. La dîme est ecclésiastique.¹⁹
- Art 14 : Il n'y a dans la communauté aucun fourg, ni moulin banal.
- Art 15 : Il y a un lac appartenant à Monseigneur l'Evêque d'environ trois journaux qu'il n'affirme point et n'en tire aucun produit.
 Claude-Joseph Rosset possède une place à deux moulins sur l'écoulement de ce lac, dont le produit peut être de cinquante livres.
 Jean-Baptiste Cordier a un moulin sur le ruisseau de Lesme²⁰ qui peut produire vingt livres.
 Les héritiers de Joseph Ferrez ont un autre moulin au même lieu qui peut produire vingt-quatre livres.
 Joseph Bénier a aussi une place à deux moulins sur le même ruisseau dont le revenu est estimé trente livres.
 Les héritiers de Claude-Henry Bénier ont sur le même ruisseau une place pour un moulin, mais il tombe en ruine. Cependant, il peut produire le revenu de quinze livres.
 Il n'y a aucune autre usine, ni buée (?), ni péage.
- Art 16 : Le journal de terre et le faux de prel (correspondent à) la mesure de 360 perches carrées de neuf pieds et demi anciens.
 L'arpent de bois est de cent perches carrées de vingt-deux pieds de Roy. (Voir note n° 6.)
- Art 17 : Pour paiement des redevances, on se sert de la mesure du Seigneur appelée bichon qui pèse vingt-trois livres, poids de masse.
 Pour vente et achapt, c'est de la mesure du Roy²¹ qui pèse trente livres, même poids, la différence de l'une à l'autre est de sept livres.
- Art 18 : (Production agricole :)
- | | |
|---------------------|---------|
| Vin..... | -- |
| Froment..... | -- |
| Seigle..... | -- |
| Avoine..... | 5 000 |
| Foin..... | 250 000 |
| Menues graines..... | 5 500 |
- La dîme est ecclésiastique.

Art 19 : Le commerce de la communauté est que les plus commodes des habitants cultivent leurs terres, les médiocres voient de villes en villes des marchandises lorsqu'ils ont des chevaux. Les pauvres sont journaliers. Ils font quelques fruitières communes qui peuvent leur produire cinq milliers cinq cents de fromages qu'ils vendent et quelques bestiaux pour payer partie des impositions. Ils ne font aucun commerce sur les grains, puisqu'ils n'en ont pas suffisamment pour leur subsistance.
Il y a aussi quelques particuliers qui travaillent en horloges et tournebroches qu'ils conduisent en Bourgogne.

Nous soussignés, certifions que la présente déclaration est sincère à Saint-Claude le dix-huit septembre 1755.

Signé : P S Baratte, C Bénier, C J Macle, Alexis Thouverés, p f Thouverés et P S Jouffroy.

Signé Crestin

Pour extrait.

Jean-Louis Bouvet

Notes :

¹ Le subdélégué représente l'intendant de Franche-Comté au bailliage de Saint-Claude.

² Archives départementales du Jura 2H1078.

³ Il s'agit de la lieue de Bourgogne qui mesure 5,945 kilomètres. La distance indiquée jusqu'à l'Abbaye est cependant élevée. La distance est probablement donnée depuis l'église de Fort-du-Plasne. En fait ces distances sont arrondies à la lieue près (sauf Morez.)

⁴ La famille de Lezay est prévôt héréditaire du Grandvaux. Le prévôt est alors le marquis François-Gabriel de Lezay seigneur de Marnésia et autres lieux. Il possède la propriété du Châtelet à Fort-du-Plasne, dont le domaine foncier s'étend majoritairement sur le territoire du Lac-des-Rouges-Truites. Le prévôt donne régulièrement ce domaine en location en se réservant soigneusement la possibilité de loger temporairement dans sa demeure. En sa qualité de prévôt, il perçoit un douzième des droits de lods et d'échute.

⁵ En leur qualité de premier occupant de la terre les abbés de Saint-Claude, dont l'évêque est aux droits depuis 1742, ont permis, depuis des siècles, à des colons de s'installer, d'exploiter et d'être propriétaires de certaines terres. En contrepartie ces colons devenaient mainmortables pour eux et leur descendance. Le seigneur se réservait ainsi d'autoriser toutes cessions immobilières moyennant le versement d'un droit appelé lods et en se réservant les échutes ou successions de personnes décédées sans "communier." Le sujet mainmortable pouvait requérir son affranchissement en abandonnant ses biens immobiliers au seigneur et les deux-tiers de ses meubles : il devait alors aller habiter en un lieu franc sous peine, au bout d'un an, de retrouver sa condition mainmortable.

⁶ Le journal (pour les champs) et la soiture (pour les prés, appelée parfois "le faulx" dans ce document) sont des mesures de même superficie qui équivalent à 35,44 ares. L'arpent, qui n'est alors pratiquement utilisé dans le Grandvaux qu'avec l'administration de la Maîtrise des forêts de Poligny, vaut 51,07 ares. Le pied local équivaut à 33,03 cms et le pied de roi mesure 32.48 cms.

⁷ En 1790, la commune compte 913 habitants.

⁸ Ces "cinq rivières," ou communautés, correspondent à la division administrative soit : la Grande-Rivière, la Rivière-Derrière (Saint-Pierre, les Bouvets et La Chaumusse [évolution dans le temps : Rivière-Dernier, puis Dernière, puis Rivière-Derrière qui à la veille de la Révolution ne comprend plus la Chaumusse]), la Rivière-Devant (comprend la future commune de Rivière-Devant -fusionnée en 1973 avec Grande-Rivière- et Saint-Laurent), la Rivière du Fort-du-Plasne et la Rivière du Lac-des-Rouges-Truites.

⁹ Nom courant du hêtre, encore donné par les forestiers dans la montagne jurassienne.

¹⁰ L'idée apparaît alors clairement que la forêt commune du Grandvaux devrait être partagée en cinq parties égales.

¹¹ L'arpentement, ancêtre du cadastre, est de 1743. Les commis s'inspirent du moins de cet arpentement pour retenir les bases de répartition des impôts entre les différents propriétaires de la communauté. Dans une décision de justice ultérieure, il sera constaté que l'arpentement de Grande-Rivière n'a pas été fait par autorité du Parlement de Besançon ou de la Chambre des comptes et "que, de plus, il n'a jamais été homologué."

Les données chiffrées qui suivent ce renvoi sont les revenus des terres. Leur prix de vente "lods inclus" s'obtient, sauf dissimulation partielle du prix très fréquente, en multipliant ce revenu par un coefficient souvent compris entre 21 et 27.

¹² Il s'agit du "pré Sous la Savine", encore appelé pré du Seigneur, d'une superficie d'au moins 18 soitures, dont un tiers situé sur le territoire de Saint-Laurent et le reste sur Le Lac-des-Rouges-Truites.

¹³ 1674 est l'année de la dernière conquête de la province de Franche-Comté par les troupes françaises qui sera suivie en 1678 de l'Annexion.

¹⁴ Le juste prix est celui que paie l'acheteur au vendeur. Le montant total s'obtient en ajoutant le montant des lods. Ces derniers sont fixés "au tiers montant", c'est à dire au tiers du montant total, ce qui correspond effectivement à la moitié du prix de vente.

Les grandvalliers détiennent ainsi le triste privilège de supporter une imposition aux lods plus lourde que partout ailleurs dans la terre de Saint-Claude. Ainsi, par exemple, dans les localités voisines de Morbier et de Chaux-des-Prés les lods sont fixés "au quart montant", ce qui correspond au tiers du juste prix. Ces différences locales, à cause de la difficulté de cerner correctement la base, ne sont généralement pas mises en évidence par les auteurs. Le douzième du prévôt est compris dans cette moitié.

¹⁵ Le seigneur doit donner son accord pour toute hypothèque, puisque cette garantie est susceptible, ultérieurement, de déboucher sur la vente du bien. Pour ce consentement, il demande un droit qui a progressivement diminué et ne s'établit plus "qu'à" 20 % du montant de la créance ainsi garantie. Les contrats de rente sont généralement rédigés de telle manière "qu'à défaut d'une caution bourgeoise" donnée dans un délai déterminé, les frais d'hypothèque seront supportés par le débiteur.

¹⁶ Il s'agit du droit de moisson dû au profit du curé du Grandvaux. Les mesures s'expriment en bichons.

¹⁷ Il s'agit du droit de moisson dit du sacristain. En fait, Roussel, le dernier sacristain bénéficiaire du Grandvaux meurt en 1742, à l'époque de la formation de l'évêché de Saint-Claude. Le noble chapitre de Saint-Claude en profite pour se faire attribuer ce droit de moisson perçu dans l'ensemble du Grandvaux. Il se charge en contrepartie de faire célébrer chaque jour de fête et dimanche une première messe, de fournir le pain, le luminaire et blanchissage de l'église de l'Abbaye du Grandvaux. Par la suite, le chapitre de Saint-Claude amodia ce revenu au curé Pierre-Joseph Martelet qui, ainsi, encaissait simultanément la totalité des droits de moisson aussi appelés bichons.

On peut observer qu'en 1755 le montant de ce droit de moisson du sacristain, fixé annuellement d'après le prix des récoltes, correspond exactement à une livre par feu.

¹⁸ En réalité, le vicaire de Fort-du-Plasne. En 1755, ce dernier est Augustin Febvre, futur curé de La Rixouse.

¹⁹ La dîme est payée à l'évêque en sa qualité de seigneur. Par exemple, dans la seigneurie des Piards et Prénovel détenue par trois seigneurs, l'évêque, qui est coseigneur pour un quart, ne percevait que le quart de la dîme. Par contre, une partie du produit de cette dîme sert dans tous les cas à assumer certaines charges religieuses par exemple la portion congrue des prêtres ou l'entretien du chœur des églises.

²⁰ La Lemme sur son parcours du Lac-des-Rouges-Truites sert en grande partie de délimitation avec le territoire de Saint-Laurent.

²¹ Il y a aussi la mesure du marché de Saint-Claude (qui est différente du bichon du seigneur) et la mesure de Lons-le-Saunier qui pèse 32 livres (de froment) et se développe beaucoup pour les transactions.

LISTE DES OUVRAGES DONNES PAR MADELEINE VILLENEUVE POUR LA BIBLIOTHEQUE

Dictionnaire du Diable, Les Procès de Sorcellerie, Le Diable dans l'Art, de Roland VILLENEUVE
 Le Livre des Superstitions d'Eloïse MOZZANI
 Grand Amour d'Erk ORSENNA
 La Folle Marquise des Forges et des Bois de Marc BLANCPAIN
 L'Accacia, L'Herbe, de Claude SIMON
 Marius ou le fugitif de François CERESA
 Les Flamboyants de Patrick Grainville
 Les Bijoutiers du clair de lune d'Albert VIDALIE
 Le Tambour du Bief, Lettre à un Képi Blanc, de Bernard CLAVEL
 L'ombre du monde de Maxence DUCHAMP
 L'Allée du Roi de Françoise CHANDERNAGOR
 La petite marchande de prose, La fée carabine de Daniel PENNAC
 Petit Louis dit XIII de Claude DUNETON
 La Vie Parisienne sous le Consulat et l'Empire d'Henri D'ALMERAS
 La Pyramide assassinée, La Loi du désert, La justice du Vizir de Christian JACQ
 Les mystères de la Cathédrale de Chartres, Le Mystère basque, de Louis CHARPENTIER
 La vallée des Roses. de Lucien BODARD
 Rue du Havre de Paul GUIMARD
 Le Scorpion de Marcel PREVOST
 Marie Stuart de SCHILLER
 Les portes de la perception d'Aldous HUXLEY
 Le moissonneur d'épines de Georges GOVY
 Chemins d'écriture de Jacques LACARRIERE
 Joseph FOUCHE de Stefan ZWEIG
 Tortilla Flat de John STEINBECK

Nous avons également reçu d'autres dons qu'il serait trop long de vous énumérer ; un don très important de Madame FICHOT, un second de Roger et Liliane GRANDMAITRE et bien d'autres encore. On ne peut que vous inviter à venir les découvrir ou les emprunter. Merci à tous les généreux donateurs et bienvenue à la bibliothèque tous les samedis matins entre 10 heures et 11 heures 30, au 1^{er} étage de la mairie de Saint Laurent.

- LES DIMES DU GRANDVAUX DE 1732 -

En ce début du XVIII^{ème} siècle, les dîmes étaient collectées pour l'Abbaye de Saint Claude par des « Fermiers Généraux », et parmi ces « Fermiers Généraux » les sieurs OUDET, des Planches en Montagne, ont en charge (entre autres) les Dîmes du Grandvaux. Ces Fermiers Généraux confiaient (sous-traitaient) localement, par des Baux (sic) à ferme, la collecte des Dîmes.

Une étude de Jean FERREZ sur « l'Histoire du Peuplement du Grandvaux aux 17 & 18^{ème} siècles » (publiée par la Société d'Émulation du Jura en 1987), nous apprend qu'en 1737 il y avait au moins 7 dîmeries, attribuées à 7 amodiateurs (les dîmiers) et que le montant de la dîme de chaque dîmerie (ou communauté) était établi en quartaux de bled (2 quartaux = 1 pareil). Pour cette année 1737 les dîmeries connues sont :

les Guillons (27 q)	les Bouviers et les Betz (42 q)	les Fèvres (60 q)
les Bouvets (38 q)	les Ferrez et la Chaumusse (100 q)	Sur le Moulin (17 q)
et le Voisinal de Joux (95 q) . . .		

La collecte des dîmes auprès des laboureurs ne devait pas être chose facile pour le dîmier. Mais la collecte faite, le dîmier n'était pas toujours au bout de ses peines.

Pour preuve les 3 documents ci-dessous qui concernent la dîme du Voisinial de Joux pour l'année 1732.

Le 1^{er} (manuscrit) est la reconnaissance, faite devant notaire, de la dette que le dîmier a auprès des Fermiers Généraux.

Le 2^{ème} est un «Mandement Debitis». C'est le jugement par le tribunal de Saint Claude; 2 ans après la reconnaissance de dette, le dîmier ne l'a pas acquittée auprès des Fermiers Généraux.

Pour le 3^{ème} document, les événements s'accélèrent. Dès le lendemain du jugement, l'huissier est venu de Saint Claude procéder à la saisie.

- Noter:
- les formulaires pré imprimés, du jugement et de l'acte de saisie, déjà en 1735.
 - malgré le langage désuet et l'orthographe de l'époque, la modernité de certaines formules
 - et malgré la main de fer (la main de Monseigneur . . . et la nôtre suffisamment garnie), la sanction n'est pas si terrible puisque cet incident se répéta dans les années voisines)



Au Voisinial de Joux en Grandvaux le quinze may mil sept cens trente trois, par devant moy Jacques Antoine Renaud dudit Grandvaux, notaire et présens les témoins enfin nommés, s'est en personne constitué Pierre François Mailla dudit Voisinial de Joux, lequel pour luy et les siens confesse devoir et s'oblige de paier deans le jour de feste Saint Denis prochain à peine de despens, dommages et interests, aux sieurs Oudet des Planches marchans, en qualité de fermiers généraux de son altesse sérénissime Monseigneur le Comte de Clermons, dans son Abbaïe Roïale de Saint Claude, absens, moy ledit notaire pour eux, stipulans et acceptans la somme de trante livres treize sols six deniers tonois pour vente de bled de dimes qu'il a déclaré avoir reçu des dimiers dudit Voisinial de Joux, dont il est contens et a pour ce obligé ses biens sous le privilège du scel de sadite Altesse Sérénissime, en renonceans à toutes exceptions aux présentes contraires.

Fait, lû et passé en présence du Sieur Denis Joseph Martin, chirurgien et de Claude Antoine Thouverez dudit lieu, témoins requis, ledit débiteur illitéré enquis.,

D.J. Martin

C.A. Thouverez

J.A. Renaud notaire

Controlé à Morez le seize may 1733.
Reçu six sols Janet

Scellé à Saint Claude ce 16 septembre 1733
Desvignes

Obligation pour les Sieurs fermiers
sur Pierre François Mailla de Grandvaux
somme 30E 13S 6d du 15 may 1733
Reçu du sieur Besson pour façon et controle 12 sols
J. A. R. notaire

Le Grand Juge des Ville, Terre & Grande Judicature
 Le Saint Oüyan de Joux, dit de Saint Claude; au pre-
 mier Huissier ou Sergent requis à requête de *P. Oudet*
ouid fermier general de ladite terre
de Saint Claude
 Pour Arrêt contre *Pierre François Maillot*
 de Grandvaux

Vous mandons que le fassiez payer de tous dets à luy
 dûs, contraignant à ce les detteurs, tant par la prise
 barre, vente & délivrance de leurs biens, avec le simple
 honnement de leurs propres Corps, si à ce sont obligés,
 que par toutes autres voyes & manières de contraindre dits
 & raisonnables; & en cas d'opposition, la main de Mon-
 seigneur le Très Révérend Abbé & Seigneur dudit Saint
 Oüyan, & la nôtre suffisamment garnies, & tenant sur
 les biens des Obligés en leur chef, sous le Scel de mon-
 dit Seigneur, faisant (s'il est nécessaire) ouverture réelle
 des portes & autres endroits nécessaires, des Maisons &
 Domiciles des Detteurs, en présence de Témoins, & à moi-
 ndre frais que faire se pourra, & ce après due notification
 de présent Mandement, & refus de donner gages exploitables
 jusqu'à la concurrence du det, ou de faire la susdite ouverture,
 assigner les parties à comparoir par devant
 Nous ou notre Lieutenant à jour certain & compétant,
 pour déduire les causes d'impétration & opposition; &
 outre procéder ainsi que de raison, les Justices des Lieux
 où besoin sera, requises, certifiant de votre Exploit, votre
 opés un an non valable. Donné sous le Scel aux Cha-
 mbres de ladite Judicature, le seize septembre mil sept
 cens trente cinq

Desvignes
 Juge pour ladite Judicature

Le Grand Juge des Ville, Terre & Grande Judicature Saint Oüyan de Joux, dit Saint Claude; au premier huissier ou Sergent requis à la requête de Sieur Claude Oudet Fermier Général de la terre de Saint Claude,

Pour servir contre Pierre François Maillat de Grandvaux,

Vous Mandons que le fassiez payer de tous dets à luy dûs, contraignant à ce les detteurs, tant par la prise, barre, vente & délivrance de leurs biens, arrêt & emprisonnement de leurs propres corps, si à ce sont obligés, que par toutes voyes & manières de contraintes duës & raisonnables; & en cas d'opposition, la main de Monseigneur le Très Révérend Abbé & Seigneur dudit Saint Oüyan, & la nôtre suffisamment garnies, & tenant sur les obligés en leur chef, sous le scel de mondit Seigneur, faisant(s'il est nécessaire) ouverture réelle des portes & autres endroits nécessaires, des maisons & Domiciles des Detteurs, en présence de Témoins, & à moindre frais que faire se

poura, & ce après due notification du présent mandement, & refus de donner gages exploitables jusqu'à la concurrence du det, ou de faire la susdite ouverture, assigner les parties à comparoir pardevant Nous ou notre lieutenant à jour certain & compétant, pour déduire les causes d'impétration & opposition; & outre procéder ainsi que de raison, les Justices des Lieux où besoin sera, requises, certifiant de votre Exploit, cette après un an non valable. Donné sous le scel aux causes de ladite Judicature, le seize septembre mil sept cens trente cinq

Desvignes

5 sous 10 deniers pour scel et mandement



L'an mil sept cent trente cinq le dix sept jour du mois de Septembre avant midy, par vertu de Mandement Debitis, émané de la Grande Judicature de Saint Claude, le jour d'hyer, signé de Desvignes & d'un acte d'obligation reçu & signé de Renaud notaire dûement scellé, en date du quinze may 1733 contrôlé à Morez par Janet qui a reçu pour droit six sols & à la requête du Sieur

Claude Oudet des Planches y demeurant fermier du cydevant Seigneur Abbé de Saint Claude, qui élit son domicile audit Lieu, ainsi qu'en celui d'Henry Rosset de Saint Laurent en Grandvaux, y demeurant, pour s'y adresser en tant que de besoin, suivant l'Ordonnance; & en cas de conteste, fait une troisième élection de domicile en l'étude de Maître Claude Ouyan Cottand de Saint Claude, y demeurant, procureur postulant en la Grande Judicature dudit Lieu, qui occupera pour luy en la présente instance, et lequel il constitue son procureur. Je soussigné Amédéc Millet de Saint Claude, y demeurant, rue Dessus, Sergent immatriculé en laditte judicature, certifie que je me suis porté exprès à cheval au lieu de Saint Laurent, distant de ma demeure de cinq lieux, où étant, je me suis adressé au domicile de Joseph Guy & de Joseph Bouvier tous deux dudit lieu, y demeurans laboureurs, & parlant à leurs personnes, je les ay requis de par le Roy & de Justice, de se transporter avec moy au domicile de Pierre François Mailla dudit lieu, y demeurant, laboureur pour et en qualité de voisins, suivant l'Ordonnance, être présens & voir procéder à la saisie & exécution que je prétendois faire de ses meubles & effets à luy appartenans, estant en saditte maison, à la requête dudit sieur Oudet pour avoir payement de la somme cy-après, à quoy ils ont acquiescé, & estant au domicile dudit Mailla & parlant à sa personne, je luy ay fait commandement de par le Roy & de Justice de présentement payer, bailler et délivrer audit sieur Oudet ou à moy ledit sergent, porteur dudit acte & mandement debitis, la somme de trente un livres cinq sols six deniers monnoye tornoise portée dans iceluy, & pour les causes y contenuës, sans préjudice d'autres dûs & actions, & sauf à luy tenir compte de tous payemens légitimes qu'il fera conster avoir fait en tant moins, tant par quittances, qu'autrement; ou à déffaut de payement, de me remettre des meubles exploitables jusqu'à la concurrance de laditte somme, ainsi que pour les frais & mise d'exécution de cette, lequel de payer a été refusant, disant n'avoir pour le présent or ny argent, pour y satisfaire; & m'a à l'instant remis de sa bonne volonté, ce que s'en suit; sçavoir, quatre chariot d'orge, deux chariot d'avoine en paille non battu et un chariot de foing estant à droite et à gauche de la grange, ayant saisi le tous par exécution et mis soub la protection du Roy et de Justice.

& pour en empêcher le déplacement que j'estois sur le point de faire, il m'a produit pour gardiateur du tout, le nommé Claude Marion dit Estienne dudit lieu, y demeurant, lequel cy présent, & de sa bonne volonté, sans que je l'en ay prié, a bien voulu accepter laditte charge de gardien, & s'en est chargé comme dépositaire des biens du Roy & de Justice, & n'a voulu permettre que j'en aye fait le déplacement; mais au contraire, a tenu le tout pour bien & dûment déplacé, comme s'il l'avoit à sa puissance; avec promesse qu'il a fait de me reproduire le tout, à réquisition, ou quand par justice luy sera ordonné, au même état, bonté & valeur que le tout est à présent, aux peines de l'Ordonnance, lequel a déclaré vouloir signer; & afin qu'il n'en prétende cause d'ignorance, de même que ledit saisi, je leur ay à chacun d'eux, parlant comme devant, délivré & laissé copie; sçavoir, audit saisi, tant dudit Mandement Debitis, dudit acte obligation scel, contrôle d'iceluy, ainsi que de mon présent exploit; & audit gardien, dudit exploit tant seulement, le tout fait en présence des susdits voisins, qui ont dit ne scavoir signé; le tout fait audit lieu, les an & jour susdits, sous promesse de faire contrôler. Ledit saisi ayant déclaré ne scavoir signé pour estre illitérré.

A. Millet

*Controlé à Saint Claude ce dix neuf septembre 1735
quatorze sols Desvignes*

**Exploit de saisie pour le sieur Claude Oudet des Planches
fermier du Révérand Seigneur Abbé de St Claude contre
Pierre François Mailla de St Laurent en Grandvaux
Du 17 septembre 1735 Cottand procureur
Gardien Claude Marion dit Estienne de St Laurent en Grandvaux
Controlle, scel et mandement : payé par Patel 19^s 10^d**

Cet article nous a été communiqué par Jean-Baptiste PONDICQ de Villeurbanne et Sur le Moulin à Grande Rivière.

CONFERENCE DE MONSIEUR SERGE BUSI SUR LA GEOBIOLOGIE

vendredi 4 mars 2005

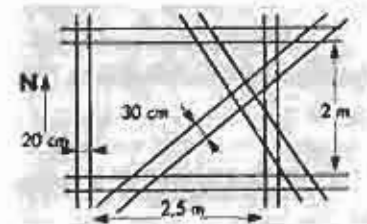
Ce soir là, dans la salle de la mairie de Saint Laurent, sur invitation des Amis du Grandvaux Monsieur Serge Busi a tenu en haleine un public nombreux venu écouter sa conférence sur les ondes telluriques et électromagnétiques.

Tandis que les premiers arrivants examinent et commentent les souvenirs des activités de la dernière saison exposés par notre président-photographe, monsieur Busi sort ses outils: boussole, baguettes coudées, pendule, baguette de sourcier, lobe Hartman, et comme il se montre soucieux de commencer à l'heure sans retard, nous entrons vite dans le sujet.

Avec des mots tout simples, très souvent avec humour monsieur Busi nous parle de notre environnement. Tout est vibration en harmonie. Ah! mais oui; les animaux, eux qui ont conservé leur instinct, restent en harmonie avec la nature. Mais nous avec notre intelligence, nous ne percevons plus cette globalité harmonieuse. Alors le coussin du chat n'est pas celui du chien : pas par incompatibilité d'humeur mais par choix de position par rapport aux ondes qui parcourent la terre. (dans les exceptions ou le chat dort avec le chien, ils savent souvent sûrement s'installer au mieux) En effet le chien et la plupart des animaux choisissent leur place en dehors des ondes alors que les chats, les hirondelles et les fourmis recherchent leur parcours.

Les lignes du réseau Hartman, de quelques 20 cm de large, quadrillent notre environnement Nord- Sud et Est- Ouest à 2 m. et 2.5 m. d'intervalles. Le réseau Curry se trouve à 45° par rapport au réseau Hartman avec des intervalles d'environ 4 m.

Monsieur Busi nous amène dans le domaine des ondes telluriques à travers lesquelles il voyage à l'aise. Une telle maîtrise de ce sujet est le résultat d'une longue pratique, d'un long travail passionné. Maintenant il ressent les ondes et même il les voit! Il semble peut-être à certains que nous pourrions nous passer de cette connaissance que nous devons avoir perdue, si elle n'était pas



d'importance primordiale pour la santé du Vivant. Les animaux qui peuvent se déplacer, se débrouillent, mais les plantes qui par hasard sont tombées ou ont été placées malencontreusement sur des nœuds poussent mal: arbres chétifs, besses... Et l'homme qui ne va pas bien s'adresse à son médecin qui en général ne lui demandera pas si son lit ou son fauteuil de télévision sont bien placés. Dommage pour le patient, mais pas pour l'industrie pharmaceutique...

A ces effets naturels dont il faut tenir compte pour espérer rester longtemps en bonne santé, s'ajoutent ceux que le progrès nous amène: une autre quantité d'ondes plus ou moins importante suivant notre équipement ménager. D'abord le réseau électrique en fils blindés éviterait de baigner dans un halo d'ondes électromagnétiques? A étudier spécialement la lampe, qui peut en émettre davantage éteinte qu'allumée si elle est mal branchée (un interrupteur bipolaire remédierait à cet inconvénient) Ensuite est-il besoin d'évoquer longuement tous nos appareils électroménagers qui concourent à créer artificiellement un environnement électromagnétique néfaste à la bonne vie de nos cellules? Se tenir le plus possible éloignés de ces appareils, les débrancher et veiller à la mise à la terre de toutes ces installations de «confort».



A la fin de cette soirée qui passe excessivement vite, Monsieur Busi fatigué certes - bien qu'il ait évité de nous parler en stationnant sur les murs invisibles qu'il détecte si bien - nous laisse résolu à vivre plus en harmonie avec la nature, à être plus attentifs à notre environnement. Il a envie de partager ses connaissances, alors il sait communiquer simplement et modestement avec son auditoire qui pose beaucoup de questions.

Il nous fait même un cadeau: tout le monde peut lever les brûlures!

Combien d'entre nous se seront-ils promenés le lendemain avec un pendule ou des baguettes coudées ou simplement auront-ils regardé leur chat ou leur chien différemment?...

Merci Monsieur Serge BUSI.

Maryse Hugon

SORTIE DES AMIS DU GRANDVAUX 1^{ER} MAI 2005

LES PIARDS-VILLARDS D'HERIA

En ce jour presque estival de 1^{er} Mai les Amis du Grandvaux et autres amis ont rendez-vous à la chapelle des Piards. Placée sous le vocable de Saint Rémi, cette chapelle est bien restaurée, toute propre. Une belle statue de Saint Rémi, en bois, préside dans le chœur. En ressortant, nous admirons le mécanisme de l'horloge et les plus audacieux grimpent à une petite échelle pour voir Marie-Madeleine, la plus ancienne cloche du diocèse.

Nous partons en convoi pour Villards d'Héria où nous attend Madame Marie-Jeanne LAMBERT, conservatrice départementale d'histoire naturelle, d'archéologie et d'ethnologie.

Présentation: Site cultuel Gaulois où se sont installés les Romains avec leurs Dieux propres, ce qui facilitait leur implantation. La chrétienté n'a pas à son tour occupé les lieux, probablement s'étant d'abord suffisamment développée du côté de Saint-Claude, Saint Lupicin...

Villards d'Héria est donc tombé dans l'oubli, laissant la place aux mythes et légendes en liaison avec le lac d'Antre dont l'Héria est le déversoir. Terres agricoles et route ont recouvert le site.

Dès la fin du XVII^{ème} (Louis XIV), on reconnut l'importance de ces ruines antiques, mais elles furent encore longtemps laissées aux pillages, «collectionneurs», etc...

L'ensemble bien dégagé actuellement, grâce si l'on peut dire à des travaux d'adduction d'eau entre 1958 et 1960, date du II^{ème} siècle après Jésus Christ.

Les constructions sont en majorité en roches locales, mais on a retrouvé aussi des fragments de marbres de nombreuses régions. Probablement employés en revêtements.

Le site cultuel: Lorsque nous entrons sur le site, directement sur le Pont des Arches, (Le pont des arches n'est pas un pont, malgré la route qui passait dessus jusqu'en 1973) c'est pour apprendre que nous sommes sur le sol d'un premier temple gaulois carré mais déjà d'apparence romaine –débris de colonnes retrouvés- temple dédié à Mars et Bellone semble-t-il.

En sortant de ce temple vers l'est –là où certainement était l'entrée- par un escalier disloqué nous descendons dans un espace qui nous sépare d'une plate-forme terminée en abside sur laquelle on remonte... par un second escalier disloqué, au niveau du premier temple (deuxième temple ou plate-forme à autels portant des statues?)

Au centre de l'espace entre les deux niveaux se trouve le bassin antique qui captait l'eau du sanctuaire. Mais, les travaux d'adduction d'eau de 1960 ont amené la construction d'une pièce qui recouvre ce bassin, alors on le contemple du haut d'une cheminée de trois mètres de haut.

L'ensemble balnéaire: De cette plate-forme, vers le sud, nous traversons une cour entourée d'une galerie, pareille à celle qui contourne les espaces précédents et qui continue le long des installations des bains: l'ensemble est entouré d'une galerie où l'on pouvait parler en se promenant ou jouer.

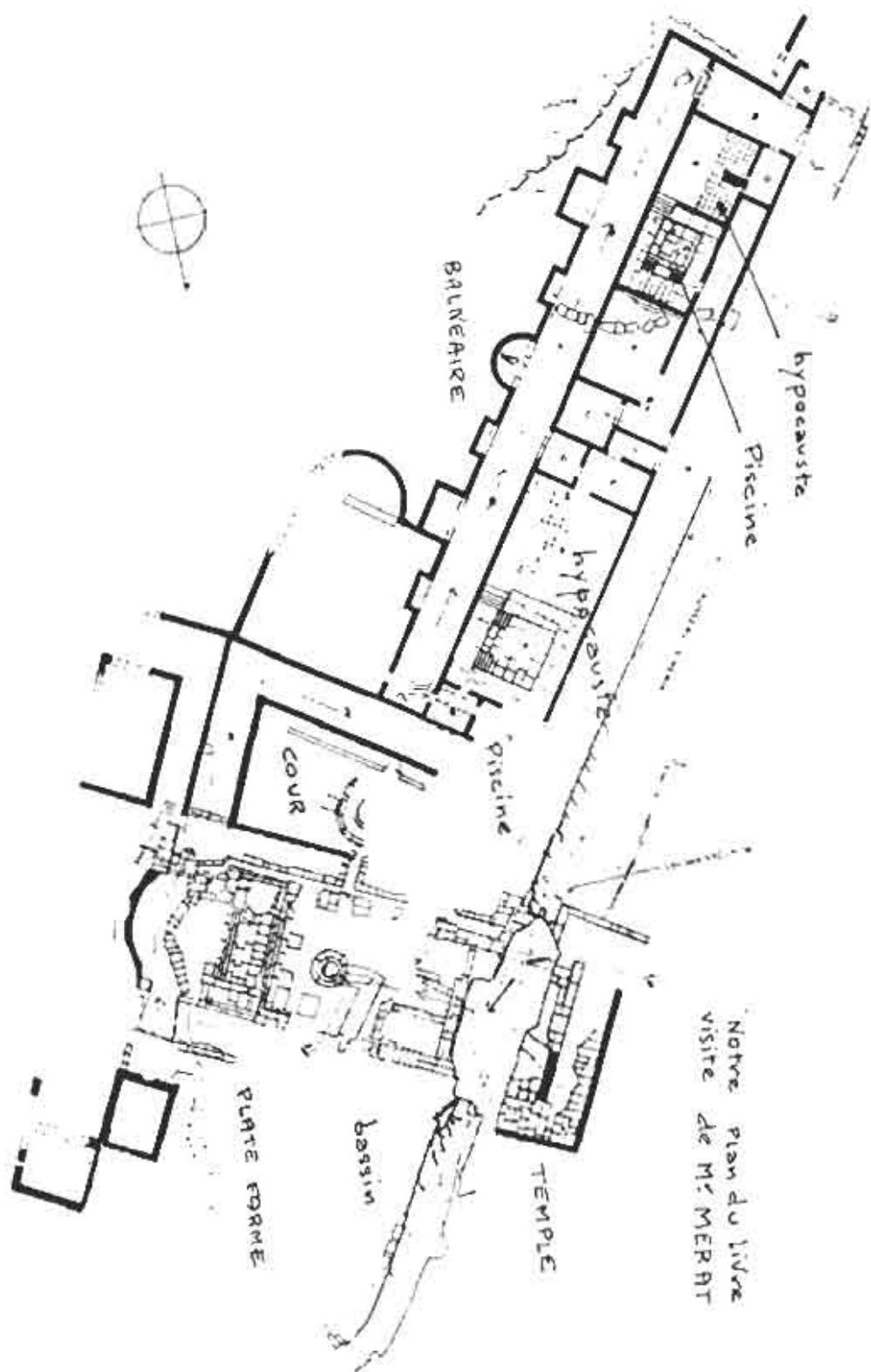
L'ensemble balnéaire a été construit en deux fois, peut-être parce qu'il devenait trop petit ou bien pour séparer les hommes des dames. Chaque partie est identique: une piscine entourée d'un promenoir et des escaliers pour descendre et remonter, une salle hypocauste et des petites pièces attenantes: salle de chauffe, vestiaires? latrines? L'eau n'est pas chauffée.

Dans les piscines ont été retrouvés des troncs à offrandes en pierre, vides –base carrée de 50 cm de côté, 16 cm de haut, dessus cône avec une fente, hauteur totale 76,5 cm –

Nous sommes ressortis du sanctuaire, heureusement protégé des intempéries maintenant par une structure en téflon, en flânant dans la galerie ouest qui remonte le long de l'Héria. Pour en savoir plus, notre guide passionnante nous a signalé la parution d'un fascicule du Centre Jurassien du Patrimoine qui est disponible au «repère du Lynx» à Prénovel, et j'ajoute que la bibliothèque de l'association possède également deux ouvrages très détaillés: «les Villars d'Héria» de Lucien LERAT, textes et illustrations.

Après un petit détour par le lac d'Antre, nous avons repris nos voitures pour rejoindre le restaurant qui commençait à devenir indispensable et la journée s'est terminée comme d'habitude, dans la bonne humeur.

Maryse Hugon





LE LAC DE L'ABBAYE

Chaque été me rappelle
A mon ami fidèle
Dont le cher souvenir
Me remplit de plaisir.

Aussitôt, je m'en vais
Entre monts et vallée,
Par les bosses et les creux
Voir enfin mon grand bleu.

Soudain, il m'apparaît
Comme autant de reflets.
Ultime récompense:
Là, sous mes yeux: il danse.

Près de lui, je descends
Me coucher à son flanc
Où sous un soleil d'or,
Dans ses bras, je m'endors.

Florence AMIET



Entre nous... LA LIGNE DE DEMARCATION

Triste rappel pour ceux qui ont vécu cette période et petite leçon d'histoire pour les plus jeunes.

On appela ainsi la ligne dont le tracé fixé par des accords d'armistice du 22 juin 40, séparait d'une part, une zone libre placée sous l'autorité directe du gouvernement de Vichy, d'autre part une zone occupée, administrée par les autorités allemandes.

Cette ligne s'étirait de la frontière pyrénéenne (versant atlantique) à la frontière Suisse.

La convention d'armistice précisait: la ligne de démarcation commence à l'est d'un point situé à proximité de Genève, à la frontière franco suisse, et se dirige par les localités de Dôle, Paray le Monial et Bourges jusqu'à un point situé à l'est de Tours. De là elle se dirige à une distance de 20 km à l'est de la ligne de chemin de fer de Tours, Angoulême, Libourne, Mont de Marsan, Saint Jean Pied de Port, jusqu'à la frontière franco espagnole.

En fait, la ligne n'était établie sur place qu'après discussions avec les préfetures intéressées, et certainement suivant le bon vouloir de l'Allemand qui la modifiait à sa guise, suivant le site. (En plus de cette division de la France en deux zones, Hitler avait annexé l'Alsace au district de Bade dès le 7 août 40, et le 30 novembre la Lorraine était proclamée partie intégrante du grand Reich allemand.)

Elle ne pouvait être franchie officiellement que par des personnes munies d'autorisations spéciales délivrées par les autorités allemandes. Elle comportait des points de passage contrôlés où présentaient leurs *ausweis* (laissez-passer) ceux qui étaient autorisés à la franchir. Ces laissez-passer s'obtenaient (après d'interminables démarches et attentes) auprès des bureaux allemands «Kommandantur». La demande s'accompagnait obligatoirement de deux photographies, d'une carte d'identité postérieure à octobre 1940 et d'un certificat de domicile légalisé par le commissariat de police.

Elle fut l'objet de la part des allemands, et jusqu'à ce qu'ils occupent toute la France, (novembre 1942) d'une surveillance étroite pour en empêcher la traversée clandestine par tous ceux qui fuyaient le régime nazi.

Entre les principaux points de passage fixes, routiers ou ferroviaires, la ligne était assez fluide mais très surveillée par les soldats et douaniers allemands qui patrouillaient de jour comme de nuit, souvent avec des chiens, le long des champs, des bois, des chemins, des cours d'eau où se dressait de place en place la fameuse pancarte:

«Ligne de démarcation .franchissement interdit»

La ligne ne fut pas supprimée en novembre 42 comme prévu mais seulement en février 43. Cette suppression ne signifia nullement la disparition des patrouilles qui continuèrent le long d'un tracé qu' on prétendait aboli.



Source d'infos Rémy

DEMARKATIONSLINIE
Überschreiten verboten



La ligne était matérialisée par une route, un cours d'eau, la voie de chemin de fer (P.L.M), et de ce fait, certains villages se trouvaient coupés en deux parties: ZO (zone occupée) ZNO (zone non occupée, zone libre ou zone non o)

C'était le cas pour Saint Laurent et La Chaumusse qui se trouvaient partagés par la voie ferrée Andelot-La Cluse: au nord ZO (dont la voie ferrée faisait partie), au sud ZNO.

A St Laurent, sur le chemin de l'alouette, au bord de la voie ferrée, la maison garde barrières habitée par la famille Mayet, était considérée en Z occupée, ainsi que route de Lons, celle habitée par la famille Aymonier, mais tout ce qui était côté du Vatican, depuis la maison Manini, en Z «libre». Vers les Rochats, le garde barrières, Eugène Lovisa et sa nombreuse famille: Z occupée.

A La Chaumusse, il y avait deux passages à niveau faisant limite: route des Chauvettes et le haut de La Chaumusse; ils étaient donc en Z «libre». La ferme Vionnet Z occupée, avait une maisonnette derrière la voie en Z «libre» et quand les vaches allaient pâturer, les allemands leur ouvraient les barrières deux fois par jour. (quand ils défilaient, nous aussi on disait qu'on regardait passer les vaches. . et ceux qui le pouvaient parlaient en patois pour ne pas qu'ils comprennent, ils n'aimaient pas ça du tout!...)

Malgré les patrouilles il y eut beaucoup de passages «en douce» par des gens qui fuyaient l'oppression nazie, qui luttait contre l'occupant, ou des prisonniers de guerre évadés d'Allemagne (pour la petite histoire, mon père m'a fait passer la ligne «en douce» au dessus du pont du Saillard où était la guérite, à Morbier. J'avais 7.8 ans et ça a du être la plus grande trouille de ma vie). On passait aux Rochats par exemple ou a un autre point de passage qui tient d'ailleurs son nom de cette époque: le pont des passeurs. Aux Jourats, en direction de la grande pâture, un petit couloir avait été fait sous la ligne pour l'évacuation des eaux, c'était juste le passage difficile d'un homme. Les petits bergers le connaissaient bien et il a pas mal servi. Les clandestins se retrouvaient au petit café du Florentin Pagnier, à la Chaumusse. Ces passages ont vu s'infiltrer pas mal de monde de Z occupée en Z «libre», beaucoup fuyaient, mais certains passaient inversement car le renseignement était actif.



Au bout d'un certain temps, les Allemands ont mis en Z occupée les anciennes maisons, chez Tartavel, par exemple (dont trois des quatre garçons étaient prisonniers) ainsi que la maison Auguste Bailly (vraiment occupée) où ils ont laissé de nombreuses inscriptions en Allemand. Ils ont également repoussé leurs limites entre la maison Goyard et celle du Dr Prost avec guérite importante et barrière. Ils avaient installé leurs bureaux face aux Ets Cobo, mitoyens avec le café de Madame Frey où ils étaient nombreux. Signalons également l'occupation partielle chez Malfroy (ancien hôtel) et La Réchardy.

La Kommandantur se tenait à la maison Thiébaud (rue Delezay, reprise ensuite par la Croix Rouge). Les sœurs francisquaines en étaient mitoyennes avec leurs trois pièces. Une antenne également à la maison Vuillard (où était la perception). Il y avait des douaniers avec leurs chevaux dans une écurie côté Malfroy. A l'hôtel Malfroy logeait aussi les miliciens avec leur «traction» (ce sont eux qui ont brutalisé Jean Vergne avant de le tuer à Salave). L'hôtel abrita ensuite, vers la fin du cauchemar, des matériels réquisitionnés, vélos, postes de radio etc... Il y eut cent dix Allemands ou Russes blancs pendant quatre années qui logèrent aussi à l'ancienne salle des fêtes (au dessus des bains douches place Charles Thevenin)

A la Réchardy, (chez Tremblay), se tenait le centre de l'organisation Todt (entreprise allemande du nom du Général TODT, ministre de l'armement de 40 à 42; corps para militaire créé en 1938, chargée de l'exécution des travaux d'équipement et de fortification pour les troupes allemandes ex: mur de l'Atlantique, ligne Siegfried). Le chef Koradi réquisitionnait du bétail: vaches, veaux etc... ainsi que des bois en forêt (sortis par Léon et Raoul Bourbon, fermiers obligés de la commune, ensuite par Mr Bouvier des Poncets.)

A cette époque, les gendarmes français de la Z «libre» étaient basés plus loin que la ligne, chez Rose Vuillet, à côté de chez Léonie, mais il y avait quand même une gendarmerie à Saint Laurent.

Il faut aussi signaler, dans tout ce remue ménage, que les Maires des communes n'étaient pas à la noce (à St Laurent c'était Mr Paul Thouverey) et que beaucoup y ont laissé leur vie.

Toutes ces servitudes ont cessé quand les Allemands ont envahi la Z «libre» au printemps 43, c'est-à-dire trois mois après son franchissement en force par la Wehrmacht qui ne s'arrêta qu'au bord de la Méditerranée et de la frontière espagnole.

La vie au bourg avait dû s'organiser en conséquence. On avait donc deux écoles avec chacune une classe: Salave à la maison Balmer pour les enfants de Salave et des Poncets en Z «libre» (institutrice Melle Clouet) et La Chaumusse du haut, maison Henri Martin, au carrefour de la route forestière de la Tanne et de la route de St Pierre (instituteur Mr Maurice Fumey- Badoz)

Voici quelques souvenirs glanés chez des anciens sur les commerces d'alors, dont les noms ou les enseignes ont disparus:

Boucheries: Lucien Guy (rue de Genève), Paul Faivre (début rue Rouget de L'Isle)

Épiceries: Prost Monneret (chez Jeanne Prost); Le Caïffa, Mr Faudot (à la place de Melin), Lamy (à l'angle de la rue de la boîte). Epicerie Parisienne, Mr Courtois.

Mercerie et divers: Mme Vve Bourgeois (à côté garage Peugeot); Mme Dayt (rue Delezay)

Quincaillerie: Victor Poncet, Thomas (là où est le magasin d'optique)

Cordonnier: Hilaire Arbez

Bourelle: Georges Nicod

Articles souvenirs: Mme Melin

Coiffeuses: Mmes Melin, Mayet E., Blondeau I.

Modiste: Mmes Guyon Martelet (rue de la boîte); Mme Macle.

Dépôts de vin: Marcel Girardet dont l'enseigne est encore visible, (pompes funèbres actuelles)

Le Père Cthenaut Léon

Primeur: Léon Vergne

Boulangeries: Claude Bouvet (Comte de Choquet) notre inénarrable royaliste avec son véhicule Renault inscription réclame: Sapolux;... Camille Prost à la Denise gentiment surnommé «Le savant» avec son Tub Citroën inscription CP à LD (suivant l'humeur il traduisait: Compagnie Productrice alimentaire Laitière et Dérivés ou Coups de Pieds au Long Dos)

Cafés: Gaston Bourgeois (anciennement Thevenin) «café de la place» on l'appelait: tout au beurre; Chez Charnu «café de la gare» (aux sapins), grand -père de Louis Charnu; Mme Frey (vers la voie ferrée rue Delezay) Mme Frey tenait aussi la scierie à la place de la salle omnisports actuelle; Prosper Cottet «chez le Pross» (chez Tréand) rue de la boîte; La Mère Ami (café des Amis), Mme Camelin (entre la poste actuelle et le bureau de tabac); Maxime Roidor, dernier poilu de Saint Laurent (sur les crêts à côté du garage des pneus); Paul Clément «café des sports» vers chez Melin et ensuite rue de Paris (cycles Terrot); Francis Bourgeois «P'tit vieux» vers la pâtisserie; chez Tamioso (à la place du restaurant de la Savine)

Café restaurant: Armand Monnier (la Chaumusse)

Carrosserie: Fillon-Maillet Paul

Ferronnerie serrurerie: Fillon- Maillet Jules (tous deux sur les Crêts)

Charpentier: Delacroix Paul

Garages: Cretin, Charnu (rue de Genève), Pitassi, (rue de Paris), Cobo

Maçonnerie: Pratini Bruno, Franzini frères

Scieries: Girardet (La Savine), Frey

Transports: les cars Charnu qui existaient depuis 1928

La poste se trouvait au coin de la place Pasteur actuelle (où est le magasin de vêtements) Sur cette même place, la ferme communale et le magasin de la Coop tenu par René Bouvet.

La Z «libre» moins peuplée par sa situation «géographique» avait peu de commerces:

dépôt de pain- épicerie: Georges Courtois, chemin du petit chalet

cafés: Aimé Morel (en face machines agricoles); Florentin Pagnier, La Chaumusse, à l'angle du chemin forestier de la Tanne et de la route de St Pierre.

Il serait intéressant d'en savoir plus pour un article complémentaire, cette période difficile est malgré tout, une histoire du pays. Contactez-nous, vos témoignages nous intéressent.

Vos critiques également, elles peuvent servir à éclaircir et préciser certains points ...à bientôt!

Sources: merci à quelques anciens du pays: Aimé Duranton qui a confirmé ses souvenirs vers Mmes Lepeule B., Aymonier S., Racle E., Mayet J., Grosjean R., Mrs Vionnet R., Bailly J., Franzini R., ... Bauduret M., Pagnier J., Bourbon B. Et merci à Madame Perciot Lizon de Villerest, d'avoir posé la question: la ligne de démarcation au pays?

Michel Colin

POURQUOI LA CREATION D'UNE SOCIETE CULTURELLE DANS LE GRANDVAUX?

Si j'ai avec des amis créé cette société, cela mûrissait en moi depuis pas mal de temps.

Il existait une société «L'entente Grandvallière» qui avait été créée une dizaine d'années plus tôt avec diverses sections sportives et une section tourisme dont j'avais la charge. Chaque section avait sa propre trésorerie. Dans la section tourisme nous avons émis le vœu de faire des cartes postales sur le patrimoine Grandvallier. Des photos d'un groupe en costume local devant une très belle cheminée ont été réalisées. Nos finances nous le permettaient.

Or, il y eut le fameux samedi 5 avril 1975.

Ce jour là, «L'entente Grandvallière» avait organisé une grande soirée sous chapiteau avec la venue de chanteurs en vogue.

Malheureusement, la chance n'était pas de notre côté. Une neige abondante et très lourde s'est mise à tomber en début d'après midi, rendant les routes impraticables.

Les pompiers ont dû arroser toute la nuit le chapiteau pour que le poids de la neige ne l'écrase pas. Donc une soirée mémorable. Il a fallu payer les frais importants et point de recette. C'est donc les finances de toutes les sections qui ont disparu.

Un peu plus de 6 mois après cette malheureuse soirée, je réunissais dans mon bureau une dizaine d'amis et dès cette première réunion naissait «Les amis du Grandvaux». C'était le 27 novembre 1975.

Beaucoup d'amis de la première heure nous ont quitté:

soit par leur décès: Raymond Michel- Grosjean et Omer Charton de Grande Rivière, Georges Mirad et Fernand Martin de Chaux des Prés Louis Janod des Piards

soit par un déménagement: Henri Vuitton et Melle Magnin .

Mme Denise Piard de Pré novel, Maxime Vincent des Piards et Noël Gaillard de l'Abbaye, très âgés, ne peuvent plus participer comme ils le souhaiteraient.

Reste Pierre Prost, toujours fidèle dans sa pharmacie et moi-même. Heureusement, de nouveaux membres ont pris la relève . . . Jean Pierre, Bernard, Aimée...etc . . .

Les «Amis du Grandvaux» fêtent leurs trente ans et j'espère encore de nombreuses années devant eux.

Louis Charnu



Lors de la traditionnelle rencontre des clubs du troisième âge pour l'Ascension à Prénovel, un heureux participant a beaucoup fait rire ces auditeurs.

A la demande de Monsieur Serge Musserotte, il nous livre son texte pour nous en faire profiter.

P'TÊT BIN Q' VOUI P'TÊT BIN Q'NON

Il se nommait Rendum, sa compagne Réfê;
 Rien de prédestiné pour une future union.
 Leur rencontre avait dû se faire en Normandie:
 Mariage vite consommé, mais jamais paraphé
 Pourquoi deux signatures? nous compliquant la vie
 Perdre un quart d'heure, aller à la salle de mairie
 Pour répondre en normand: p'têt bin q' voui, p'têt bin q' non
 Lorsque monsieur le maire hasarde sa question
 Mais pour une descendance, tous deux avaient dit voui
 Et presque aussitôt la Grèce et l'Italie....
 Et un peu plus au nord, l'Angleterre, l'Esthonie....
 L'Allemagne et la France pour une fois réunies
 Avec en intervalles, toujours quelques nouveaux
 Qui leur tombaient du ciel
 En guise de lune de miel.
 Mais, eomme père et mère
 Restaient célibataires,
 C'était sans le vouloir, Pâques avant les Rameaux
 Une sortie en famille se fit, un jour, à Rome:
 Simple voyage d'affaires
 Au bureau d'un notaire.
 Il vous faudrait, dit-il, un vrai lien conjugal
 Que vous baptiserez du nom de siège social.
 Qui serait approuvé par un référendum;
 Il pourrait s'édifier par exemple à Strasbourg
 A Maastrich ou Bruxelles ou même au Luxembourg
 Et là, on réglerait la crise économique.
 Je pourrais m'en charger, pour un prix très modique.
 Ma première secrétaire, une jeune débutante
 Pourrait s'occuper, seule, des affaires courantes
 Santé, environnement....
 Police, renseignements
 Marée noire et transports
 La chasse, la pêche, les sports
 Les limites de frontières
 Les affaires étrangères
 Les complots criminels
 Et autres bagatelles
 Je me réserverais les questions épineuses
 Afin d'y apporter des solutions sérieuses.
 Mes efforts porteraient surtout sur les appellations
 Que les consommateurs supposent contrôlées

Dès qu'une jolie minette
 Sourit sur l'étiquette
 Avec une belle poitrine légèrement voilée
 Dans les teintes imprécises d'un soleil déclinant
 On choisirait celle qui sied juste au vin jaune de l'Etoile
 Privilège exclusif de quelques récoltants
 Qui se diraient entre eux: ce choix là, c'est «au poil»
 Pour un autre grand erû, bien que petit de taille
 Quelques tiges d'avoine deviendraient vin de paille.
 L'épaisseur de raie noire du fromage de Morbier
 Et le nombre de trous pour une tonne de Comté
 Feraient l'objet d'une page de dictionnaire
 En respectant surtout le style et la grammaire.
 Un savant botaniste venu du Sénégal
 Classifierait les bananes, suivant leurs dimensions
 En pieds, en pouces, en ligues
 Tout en leur imposant une courbe rectiligne
 Il y aurait enfin des marmites à vapeur pour les boeufs
 du Cantal
 Dont les os et les cornes finiraient en bouillon
 On y cuirait aussi les boyaux des dindons
 Une sauce à la bière fabriquée dans le Nord
 Y mettrait le vrai goût des truffes du Périgord.
 Je termine mon récit,
 Les cloches du Vatican viennent de sonner midi
 Les voyageurs de Rome sont repartis contents
 De ce futur projet d'une constitution.
 Mais sans nous dire un mot de la constitution
 Les années ont tourné et il faut maintenant
 L'accord des citoyens ou leur opposition
 La France a donc tranché
 Mais pas à l'unanimité
 Et si l'on demande à Réfê et Rendum
 S'ils ont voté en blanc, en se servant d'une gomme
 Ils nous répondront sans une hésitation
 On s'appelle déjà plus
 P'têt bin q'vouï

Noël Gaillard

NOTES SUR L'OCCUPATION PRUSSIENNE A SAINT LAURENT

Du 4 au 6 février 1871 première occupation de la commune de Saint Laurent et des communes de la Chaumusse, Saint Pierre et Grande rivière faite par les Prussiens en nombre relativement considérable qui occupent le pays en maître, abattent le bétail s'y nourrissent bœufs et chevaux puis s'éloignent.

Le 8 février 1871 jour des élections, le village est occupé à nouveau sur les 11 heures du matin par le bataillon des chasseurs de Poméranie comprenant environ 900 hommes et 60 chevaux.

Les Prussiens requièrent logement et nourriture comme le règlement le demande. Les officiers s'installent à l'Ecu de France aux frais de la commune et des communes voisines. Ils font demander les approvisionnements qui manquent aux autres communes du canton qui pour la majeure partie s'empressent de les amener.

Le 12 ou 13 février le chef prussien dit au maire et à la commission municipale qu'il entend frapper le canton de Saint Laurent d'une réquisition en argent à raison de tant par tête d'habitants. Il prend connaissance à la mairie du nombre d'habitants du canton sur un annuaire du département de 1869 et fixe le chiffre supérieur à 200 000 F.

Le maire et les membres de la commission disent qu'il est impossible de se procurer cet argent qui n'existe pas au pays.

Malgré ces protestations le chef prussien conduit le maire de Saint Laurent à Morez le 12 ou le 13 février pour négocier un emprunt avec le concours de la mairie de Morez et des banquiers. Au besoin il va sans dire que rien n'aboutit.

Ce voyant il insiste à nouveau pour avoir la réquisition contre laquelle on résiste, pousse et force la commune de Saint Laurent à se concerter avec les autres du canton et à convoquer les maires, il donne des laissez-passer pour faciliter dans cette besogne, disant que si la contribution n'est pas fournie il saisira les notables et mettra le pays au pillage.

La réunion des maires ou de leurs délégués a lieu le 13 ou le 14 février, tout en refusant de faire le chiffre. A raison de tant par tête qu'il paraisse impossible de se procurer, tous sont disposés à ce qu'une somme soit versée pour éviter s'il est possible les mesures de rigueur sauf à la répartir ensuite et à verser le moins possible.

Cela fait et ainsi arrêté verbalement chacun se retire.

Le chef prussien demande ce qui a été décidé.

Il lui est répondu que la somme demandée n'existe pas et ne peut être versée.

Il persiste puis diminue son chiffre et arrive à dire que si le 15 février à midi il ne lui est pas compté 100 000 F. par le canton de Saint Laurent il fera emprisonner le maire avec d'autres puis fera saisir le bétail et livrera le pays au pillage.

Rien ne se fait.

Le 15 à midi il fait arrêter le maire (*Hermann Roche) et le curé qu'il fait garder. Des bandes prussiennes partent dans diverses directions et prennent tout le bétail et les chevaux qu'on entasse dans différentes cours du pays.

Alors l'alarme se donne

Grande Rivière et Rivière Devant donnent le 15 ou le 16 : 9 010 F. pour empêcher le pillage de leur bétail.

La commission municipale de Saint Laurent et les notables se concertent avec les maires du canton.

Et le 17 février au matin il est versé 90 990 F. aux Prussiens pour compléter les 100 000 F. demandés.

Alors le bétail est relâché comme aussi le maire et le curé et les Prussiens quittent immédiatement le 17 février midi Saint Laurent.

La commune de Saint Laurent a logé en outre à elle seule et nourri avec l'aide un peu parcimonieuse de quelques autres communes les Prussiens du 8 au 17 février 1871.

Source: archives départementales de Montmorot 5 E 216-11 (transcription de Mr et Mme MORERE)

BOIRE ET MANGER AUTREFOIS DANS NOTRE REGION **CONFERENCE DU 7 AVRIL 2005**

Aujourd'hui, l'alimentation est devenue une vraie préoccupation. Chacun a une bonne raison de surveiller ce que contient son assiette. Les médias nous inondent de régimes sans ceci, de produits riches en cela, de conseils pour manger mieux, de menus équilibrés, de recettes pour maigrir et bien d'autres encore.

Il est probable que nos ancêtres n'avaient pas ce genre de préoccupation et que leurs régimes feraient bondir plus d'un médecin ou d'un diététicien. Ils connaissaient les périodes de famine liées à la nature (caprices de la météo, maladies, parasites, gibier...). Ils avaient plutôt le souci de pouvoir manger à leur faim, alors au diable «l'équilibre». Mais au fait, savez vous ce que mangeaient les Franc Comtois jadis?

C'est pour essayer de le savoir que les Amis du Grandvaux recevaient Monsieur Paul DELSALLE, maître de conférence en histoire à l'université de Franche Comté et auteur de plusieurs ouvrages dont: la Franche Comté au temps de Charles Quint, les Franc Comtoises à la Renaissance...

Une trentaine de personnes put apprécier cette histoire de l'alimentation racontée à partir d'illustrations datant pour l'essentiel de la Renaissance, époque choisie par notre invité parce que les premiers écrits retrouvés sur le sujet remontent à cette période. Certains sont repartis un peu déçus d'avoir surtout entendu parlé d'une alimentation des classes les plus aisées de la société de l'époque, mais seules celles-ci nous ont laissé les traces de leurs menus, listes de provisions ou ouvrages culinaires pour notre information.

On gardera donc à l'esprit, que l'alimentation varie selon les catégories sociales, mais aussi selon les régions, les saisons et au cours du temps (la consommation de la pomme de terre par exemple, ne se généralisera qu'au 19^e siècle).

Il est important de noter également que la Franche Comté, de par sa situation géographique, était une région relativement privilégiée par les échanges et les transports. Elle a donc profité très tôt de l'arrivée de toutes sortes de marchandises, dont les produits de la mer (tant de Boulogne que de Marseille), mais il est probable que là encore, cette nourriture n'était réservée qu'à un public favorisé.

Les Franc Comtois d'une manière générale mangeaient beaucoup de céréales, y compris du riz qui venait de Vénétie. Ils consommaient entre 600 grammes et 1 kilo 200 de pain par jour. Les gaudes étaient faites à l'origine à partir d'avoine et la viande semble avoir occupé une place importante dans l'alimentation à la Renaissance. On comptait en effet, dans la région de Besançon un boucher pour 100 habitants. On trouvait du bœuf, de la chèvre, du mouton, du cochon, de la volaille et toute la triperie.

Le lait ne se buvait pas. Il servait pour des préparations (pâtisseries, gaufres, entremets) et déjà pour la fabrication des fromages: le Septmoncel (aujourd'hui le Bleu de Gex), et un petit Comté nommé à ce moment là Vachelin. Le Morbier n'est apparu qu'au 18^e siècle et la Cancoillotte encore un siècle plus tard. Elle s'appelait alors Fromagère.

Le beurre du mont Jura, comme il est baptisé dans un ouvrage culinaire, avait très bonne réputation.

On imagine au passage, à quel point le sel devait être précieux pour conserver la viande et les fromages.

Les gens consommaient probablement beaucoup de vin à en juger par l'abondance du vignoble au dessous de 500 mètres. Une gravure montre la ville de Besançon complètement entourée de vignes (en 1575, il y avait 6 000 vigneron pour les 12 000 habitants). Il est vrai que l'eau ne devait pas être fameuse: on jetait tout à la rivière!

En ce qui concerne les fruits, ils provenaient de la forêt (prunes, pommes, fraises...). Ils se mangeaient toujours cuits et on utilisait du miel pour préparer les confitures.

A l'occasion de cette conférence, notre artisan boulanger JACQUET nous avait refait une fournée de Bôlons, afin de permettre aux auditeurs de continuer cette soirée en testant ce petit pain d'orge grandvallier un peu oublié à la maison, histoire de se replonger dans le passé cette fois par le goût. D'ailleurs en parlant de goût, il semble qu'on en ait beaucoup changé. Par exemple, on aimait particulièrement les choses amères.

Fabienne LACROIX

NOS PROJETS

Avec les Cavaliers du Grandvaux

Claude BANDERIER nous a fauché de la belle moisson à Denézières, donc nous referons les

battages pour la fête de Grande Rivière le 4 septembre aux Mussillons

Préparation d'un convoi de rouliers pour participer à la

route des vins et du comté en 2006

Avec ou sans les Cavaliers

Animation au Foyer Louise Mignot pour les

30 ans du foyer pendant la semaine bleue (début octobre)

Avec nos partenaires de l'expo «patrimoines singuliers»

Bilan de l'opération et soirée débat avec l'ethnologue et son assistante (courant octobre)

Avec les volontaires

Tri du grenier de l'école de l'Abbaye avant le vide grenier

Nettoyages et tri chez Louise Mignot

Installation chez la Joséphine

Informatisation de la bibliothèque

Conférence d'automne

LEMARE, biographie de Michel VERNUS

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 AVRIL 2005

Mot de bienvenue du président Jean-Pierre THOUVEREZ.

Excuses de Madame le Maire de Saint Laurent représentée par Monsieur GROSSIORD,

de Monsieur MICHAUD, de Monsieur COLIN et de tous ceux qui ont adressé leurs pouvoirs.

Remerciements à la municipalité de Saint Laurent pour le prêt de la salle.

Le président regrette la disparition de plusieurs membres qui laissent un grand vide: Monsieur Jean FERREZ, Mademoiselle Marguerite SENOT, Monsieur Marcel BOUVET, Madame Louise GENOUDET, Madame Andrée LACROIX...

RAPPORT MORAL

approuvé à l'unanimité.

Toutes les activités ayant donné lieu à des comptes-rendus dans le Lien ne sont pas reprises en détails.

Les vidéos continuent à se tourner pour conserver le savoir des anciens. Grand merci à Liliane et Roger GRANDMAITRE sans lesquels, rien ne serait possible.

Appel vibrant à de nouveaux membres pour partager davantage les tâches!...Merci à Fabienne LACROIX et à Michel COLIN qui ne comptent pas leur temps. On aimerait recevoir des articles à publier dans le Lien et là aussi du personnel pour participer à sa confection.

Suite à la rubrique «Entre nous les Amis», lecture est donnée d'une lettre très intéressante d'une adhérente aux ascendants de Saint Laurent. (Cette lettre compense la rareté du courrier reçu)

Bernard BLONDEAU fait le compte-rendu des activités du chalet du Coin d'Aval. Une proposition est faite de l'ouvrir un après-midi par semaine sur rendez-vous pris à l'office du tourisme.

Monsieur MUSSEROTTE donne le compte-rendu des activités de la bibliothèque dont la fréquentation est satisfaisante.

Le classement des livres sur ordinateur est en souffrance pour l'instant, de même que l'espace pour enfants à rendre plus attrayant.

Merci à toutes les personnes qui font des dons à la bibliothèque.

BILAN FINANCIER

donné par Fabienne CHARNU

Recettes: 6942,93 Euros

Dépenses: 7401,16 Euros

Monsieur MUSSEROTTE, commissaire aux comptes, après vérifications, félicite Fabienne CHARNU pour la tenue des comptes.

Bilan approuvé à l'unanimité.

PROJETS 2005

Conférences: le 4 Mars: Géobiologie (M. Serge BUSI)

le 7 Avril: Boire et manger autrefois (M. P. Delsalle)

Sortie 1^o Mai: les Piards- Villards d'Héria

-Fabienne LACROIX présente l'exposition sur le patrimoine au chalet de Fort du Plasne du 14 Juillet au 15 Août, chaque après midi de 15 à 19 heures, sauf le lundi (à l'exception du lundi 15 Août). Entrée gratuite: des cartes postales seront en vente pour ceux qui voudront participer aux frais.

-Appel est lancé pour travailler à l'installation et aussi pour garder l'expo (s'inscrire sur le tableau)

-Pourra-t-on reconduire la fête des moissons à Denézières avec ce programme chargé?...

-Soucis habituels et variés en ce qui concerne la maison Louise MIGNOT ainsi que le legs BAILLY-SALINS.

-Débat sur le montant de la cotisation qui de 6 Euros passe à 8 Euros à l'unanimité.

-Monsieur William GOYARD nous informe qu'une nouvelle association pour la conservation du patrimoine est née à Fort du Plasne. Il demande si notre association ne pourrait pas adhérer.

-Proposition de disposer d'un stand à la foire du Jura du 21 au 24 octobre en échange d'une animation sur le savoir faire.

-Le foyer Louise MIGNOT aura 30 ans aussi!...Prestation pour la semaine bleue début octobre?...

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fabienne CHARNU surchargée de travail est démissionnaire.

Madame Françoise ALIXANT propose sa candidature

Marie-Jo BLONDEAU, Michel COLIN et Fabienne LACROIX se représentent.

Tous quatre sont brillamment élus et la soirée se termine autour du pot de l'amitié.

COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente: Fabienne LACROIX
Vice Président: Jean-Pierre THOUVEREZ
Vice Présidente: Chantal BOUVET dit MARECHAL
Secrétaire: Michel COLIN
Trésorière: Françoise ALIXANT
Membres: Bernard BLONDEAU
Marie-Jo BLONDEAU COULLET
France CRETIN MAITENAZ
Ginette GUY
Maryse HUGON
Rémi PIARD
Aimée THEVENIN

Maryse Hugon



Dans un prochain Lien nous publierons les photos de l'ancien et du nouveau carrefour

LE LIEN COMMENT ÇA MARCHE?

Le lien, pas facile à sortir...et ça revient vite, même si ce numéro a traîné!

Qu'est ce qu'on va bien mettre dans le prochain?...c'est la question posée sitôt après la sortie d'un numéro.

Il y a des périodes relativement faciles, celui de janvier par exemple: on parle des battages, de la vie messière, enfin tout ce qui s'est passé à l'automne, on amorce un peu sur les neiges d'antan...et maintenant? pas de proposition d'articles,...(il n'y a pas bousculade dans ce sens)

L'histoire du Grandvaux?...c'est bien...on reprend les classiques que chacun trouve dans les livres... Maillet Guy, Don Benoît etc. . . critique! on connaît tout ça, c'est dans les bouquins .

Une histoire drôle ou une recette de cuisine?...le civet, par exemple (réflexion: ce n'est pas ce qu'on attend du lien!)..

Un essai avec la rubrique «entre nous»...pas d'amateurs, il va falloir inventer une demande pour meubler en attendant un «client»

Oh! on va bien trouver quelque chose...les vieux métiers, ça peut tenir longtemps...Les hôtes de nos forêts, il en reste encore.

Autre chose encore, le style...un peu humoristique, ça mettrait une note gaie, mais ça ne passe pas, ce n'est pas assez académique pour certains.

Alors, par quel bout faut il y prendre?...ceci dit sur un ton amical, vous êtes durs avec l'ouvrier, nous ne sommes que des amateurs. L'équipe va encore se creuser les méninges.

Vous pourriez quand même nous donner un coup de main, c'est un sacré boulot:

- Les articles doivent être prêts avant la parution et il faut tenir les 30 pages (et ne pas les dépasser cause timbrage)
 - La frappe,...la mise en page,...trop petit,...trop grand,...il y a des blancs,...plus de place pour les photos,...trop de photos couleurs, ça revient trop cher, il faut limiter
 - La première page,...quel thème?...sa conception,...(ça c'est toujours sur Roger que ça retombe!)
 - L'imprimerie c'est l'APEP avec Jean Louis...combien de tirages?...il manque une page sur le CD en dernière minute...et ça bouscule...
 - ensuite,...le montage,...le collage...il faut laisser le temps de sécher, on reviendra demain...
 - a-t- on tiré les étiquettes?...fait les enveloppes?...
 - Ouf!...réunion chez Aimée, on met en enveloppe, lien, feuille d'inscription, la jaune, feuille pour le patrimoine, la bleue...On mouille les timbres pour les adhérents de l'extérieur... Attention, la poste ferme à 4 heures...(on est pas à un jour près, mais on voudrait que ça parte) On trie par commune pour la distribution...
- Qui s'en charge? sur Saint Laurent l'André a une jambe en gouttière,...là bas le préposé habituel a la grippe,...celui là est en vacances...

Alors, on se débrouille. Enfin, ça y est, il est parti!...Eh oui, il faut déjà penser au prochain...

Ce n'est pas un cri de détresse, mais ce serait un soulagement...pensez,...écrivez,...aidez nous...

Depuis sa création en 1976 on pourrait recenser les personnes qui ont bien voulu participer à sa rédaction, mais il serait gênant d'en oublier....La liste est longue puisqu'on arrive à 59 numéros

Nous disons donc un grand merci à tous, et pour ceux qui le peuvent encore, ne vous arrêtez pas, . . . c'est vous qui avez créé le lien entre nous!

RAPPEL

Entre nous- les amis

Cette rubrique a pour but de créer un lien entre les adhérents:

Ceux qui ont la chance de regarder couler les sources du Grandvaux, et ceux,...un peu plus lointains, qui les envient,...ou tout simplement les gens du pays.

Une boîte aux lettres: Michel COLIN, Amis du Grandvaux, 6, rue Balbalo, 39150 Saint Laurent.

LE RENARD ... NOTRE GOUPIL D'ANTAN

(Nom dérivé du francique)

Il fait beaucoup parler de lui dans nos campagnes.

Depuis longtemps nous connaissons le voleur de poules à l'école, par La Fontaine on apprenait ses exploits : Le corbeau et le renard, le renard et les raisins, la cigogne et le renard.

Très malin, il a pourtant un autre côté moins sympathique : il est le principal vecteur de la rage sylvatique et de l'échinococcose alvéolaire. C'est dommage, il est tellement beau.

Il existe plusieurs espèces de renards suivant leur répartition géographique. Les plus connues sont le renard roux commun (*vulpes vulpes*) c'est le «nôtre», le renard argenté, le renard polaire, le renard bleu, (mais le genre *vulpes* et les genres voisins réunissent 23 sous-espèces différentes).

Fiche signalétique : longueur : 60 cm, queue : 35 cm, poids : 7 à 10 kg

Genre : *vulpes*, famille : canidés, ordre : carnivore

Il vit partout, en montagne jusqu'à 2500 m, en plaine, en zones déshéritées ou couvertes d'épaisse végétation et même en ville. Sa démographie est liée à la disponibilité de nourriture et à la possibilité de coloniser les emplacements laissés libres par ses congénères disparus. Il adapte facilement son mode de vie à l'environnement. Il s'abrite dans un terrier, qu'il creuse parfois lui-même avec plusieurs issues appelées *les gueules* avec différentes chambres. Très opportuniste, il peut cohabiter avec un blaireau, ou bien, souvent, utiliser des cavernes naturelles, des pierriers, éboulis, démolitions, abris ou maison abandonnés. Longtemps considéré comme rural, il est devenu un hôte de plus en plus familier des villes.

Sa fourrure change de couleur et d'épaisseur en fonction du climat. Il nage très bien, chasse la nuit et même dans l'eau. Il mange de tout : jeunes chevreuils, lièvres, lapins, rats, campagnols, mulots (on dit qu'il mulotte, il a une façon de sauter sur sa proie les deux pattes de devant en même temps) oiseaux, lézards, déchets ménagers, et même nos poules. Il vermine fréquemment au printemps (vermiller : fouiller la terre pour y trouver des vers). Le réseau routier lui procure aussi quelques charognes d'animaux accidentés : chats, batraciens, hérissons. Tiens, en parlant du hérisson ... vivant ! Rien à faire ? Eh bien si, il a un moyen d'en venir à bout : il l'arrose d'urine. L'insupportable odeur oblige



cette sympathique petite boule à se dérouler pour se déplacer ... pas longtemps hélas. Le lâcher d'animaux d'élevage, peu adaptés à la vie sauvage, représente aussi des proies faciles (faisans, perdrix, lièvres ...).

Son organisation sociale est basée sur le couple et sa progéniture mais il peut vivre en communauté et former un groupe social hiérarchisé avec un mâle, une femelle dominante et des individus subalternes. Le rut a lieu en janvier. Il se reproduit une fois par an. Le taux de renardes fertiles et le nombre de petits par portée varient en fonction de la disponibilité alimentaire.

Après 53 jours de gestation, on compte 3 à 5 petits renardeaux couverts de poils, mais qui n'ouvrent les yeux que vers 2 semaines.

C'est alors Monsieur qui nourrit Madame ... pendant cette période, car après ! ... chacun son truc. Allaités totalement pendant les 2 premières semaines, ils partagent ensuite lait et viande régurgitée par la mère.

A 2 mois, les renardeaux finissent de perdre le duvet ventral gris de leur naissance. Ils arborent alors ce joli roux avec museau, poitrine, ventre, intérieur des pattes et bout de la queue de couleur blanche. Une particularité : ils possèdent 5 griffes aux pattes avant et 4 aux pattes arrières non rétractiles. Le sevrage complet a lieu vers 9 semaines. La renarde expulse les jeunes du terrier dès qu'ils peuvent se débrouiller seuls, c'est à dire vers 4 à 5 mois. Leur taille adulte se situe vers 6 mois, la maturité sexuelle à 9 mois.

Ses prédateurs : le loup, l'aigle, mais plus près de chez nous il connaît peu d'ennemis naturels. La circulation routière constitue une part importante de sa mortalité, surtout chez les jeunes. Suite à la réapparition de la rage en France, la persécution du renard a réduit sa population d'une façon drastique (24000 tués en 1969, 82000 en 1970). Cette élimination n'a pas eu l'efficacité escomptée et il faut attendre 1986 pour procéder à sa vaccination (nos voisins Suisses l'avaient fait depuis 1978). La vaccination consiste à répandre des appâts contenant une petite gélule de vaccin, distribués à raison d'une moyenne de 15 à 20 au km².

La population de cet hôte de nos montagnes semble assez constante malgré les chasseurs qui ne l'épargnent pas et la lutte contre la rage.

Pourquoi est-il classé nuisible ? C'est une autre histoire. Les études des zoologistes et éthologues font ressortir que chaque renard est destructeur de milliers de rongeurs par an contre seulement quelques lapins et poules.

Les livres de chasse consultés ne m'en ont pas appris plus. Les chasseurs préfèrent un gibier ... quoique ... après la guerre, avec une polenta ... Et c'était meilleur qu'un civet de corbeaux.

(Source d'infos : livres de chasse, Internet)

Michel Colin

UN HÔTE DE NOS FORÊTS ... INHABITUEL

Le jaseur boréal (*bombycilla garrulus*)

En Allemagne il se nomme Pestvogel (oiseau de la peste).

En France, son ancien nom était Jaseur de Bohême.

Première quinzaine de janvier, j'ai observé un vol d'une vingtaine d'oiseaux ?

Trop tard pour des grives ou pour des étourneaux. Puis j'ai appris par la presse locale que c'était un phénomène naturel peu courant (phénomène ornithologique qui peut se reproduire tous les 15 ou 20 ans) : une migration de Jaseurs boréaux (au fait, comment dit-on, Jaseurs boréaux ou Jaseurs boréals, question posée et ne cherchez pas à partir du glossaire du patois Grandvallier, vous ne trouverez pas). Cette migration peut être attribuée à des raisons alimentaires.

La patrie du Jaseur s'étend sur toutes les régions froides du Nord de l'Europe, de l'Asie et l'Amérique du Nord. Il vit dans les forêts de conifères et les forêts mixtes.

C'est un oiseau très coloré avec une huppe sur la tête, le bout des ailes et de la queue jaunes, de la taille d'un étourneau. Insectivore l'été, il devient frugivore l'hiver. Il est particulièrement vorace.

Le nid se construit en juin juillet pendant l'été arctique. La femelle pond de 4 à 6 œufs qu'elle couve seule pendant que le mâle la nourrit. 16 à 18 jours après l'éclosion, les petits quittent le nid, les parents les nourrissent alors d'insectes et de larves.

Les oiseaux se regroupent souvent en bandes de plusieurs dizaines d'individus et fréquentent volontiers les villages et les parcs à la recherche de leur nourriture. On le rencontre principalement en altitude dans le Jura, mais on note quand même quelques incursions en plaine.

Leur séjour a peut-être duré quelques semaines dans notre région avant qu'ils ne repartent pour le grand nord

Son cri : «sill sill» essayez, c'est marrant. dans un coin de votre jardin ou sur votre balcon sur une jambe, l'autre repliée vous battez des «ailes» en faisant «sill sill» vous faites ça le matin de bonne heure ou le soir à la tombée de nuit à cause des voisins.

Alors, l'orthographe ? On dit boréaux. C'est austral qui a deux pluriels : australs ou austraux. Ne confondez pas le nord et le sud. Si vous voulez rejoindre les oiseaux en battant des «ailes».

(Source d'infos : livres, presse locale)

Michel Colin

PATRIMOINES SINGULIERS...LA SUITE EN GRANDVAUX

Ça y est, l'expo des 30 ans a ouvert ses portes !

Elle dure encore jusqu'au 15 août et ouvre tous les jours sauf le lundi de 15 à 19 heures.

Alors, ne la ratez pas! Elle ne ressemble pas aux précédentes. Pour la première fois, l'association a fait appel à des professionnels et l'expérience- même si elle nous a demandé beaucoup d'efforts (la parution de ce numéro du Lien en a d'ailleurs fait les frais et nous vous prions de bien vouloir nous en excuser)- a été d'une grande richesse.

Je vais essayer de vous la raconter, mais il vaut mieux venir la voir. On n'en fera pas une comme ça de sitôt.

Elle a lieu à Fort du Plasne, commune d'accueil par excellence pour les Amis du Grandvaux qui disposent déjà sur place du chalet du Coin d'Aval pour leur expo de l'ancienne fruitière à comté. Cette fois, nous sommes installés dans une fromagerie plus récente, construite vers 1910 et abandonnée depuis 1985 qui se situe au centre du village (vers l'église).

Nous exposons les réponses que certains d'entre vous et trois écoles ont bien voulu apporter à cette fameuse question qui circulait depuis juillet l'an passé: qu'est ce qui évoque pour vous le patrimoine et la mémoire du Grandvaux et des Grandvalliers?

Une artiste plasticienne et scénographe a semé toutes ces idées dans cette vieille maison, elle-même chargée d'histoire et proposée comme patrimoine. Elle promène ainsi le visiteur dans l'intimité des participants et dans celle du chalet. On peut ouvrir des petits tiroirs, guetter à travers une vitre, écouter des sons ou des paroles avec un casque, feuilleter un cahier ou encore retrouver des mots écrits un peu partout, qui replongent dans des souvenirs. Chaque fois on apprend les raisons pour lesquelles c'est là. Et quand on entre dans la salle des fêtes à l'étage, on découvre toutes les évocations liées au thème de la fête: cérémonies, théâtre, cinéma, musique, chansons. L'atmosphère est là pour laisser la place à la mémoire et à l'imaginaire.

Quand on a dépassé le rideau, on se retrouve devant un écran de télévision au Casino des Chauvins (proposition d'un petit garçon de l'école de l'Abbaye). Mais à défaut de pouvoir trinquer avec le p'tit Louis, une buvette fonctionne à sa place et là, c'est pas du cinéma!

Un ethnologue et son assistante ont suivi notre démarche depuis le début. Ils en ont fait un long texte très intéressant baptisé «retour (s) sur le Grandvaux». On peut le consulter sur place ou en demander un exemplaire. Une synthèse définitive paraîtra après l'expo et nous vous en donnerons les grandes lignes dans le prochain lien.

Deux films réalisés spécialement pour cette occasion sont également diffusés dans l'exposition. Il s'agit de deux portraits de Denise PIARD et de Noël GAILLARD qui parlent du Grandvaux et du patrimoine.

Pour l'instant, la fréquentation est loin d'être énorme, mais certains y passent leur après-midi. D'autres surpris par tant de richesses nous disent qu'ils reviendront.

L'exposition est offerte gratuitement aux visiteurs, mais elle a un coût et on compte bien sur l'activité de la buvette pour en couvrir quelques frais. On y trouve, également en vente, le journal de l'expo, qui reprend une à une toutes les propositions, ainsi que l'affiche souvenir; Nos livrets de recettes aussi bien sûr et une série de cartes postales éditées spécialement pour les 30 ans, qui illustrent une partie de nos activités (échantillon en dernière page, 1 euro les 2, 2 euros les 5).

Alors venez nous voir et faites nous de la pub jusqu'au 15 août (ouvert).

ET UN GRAND MERCI A TOUS CEUX QUI PERMETTENT CETTE EXPO *Fabienne LACROIX*

Le dimanche n'oubliez pas non plus de visiter le chalet du Coin d'Aval aux mêmes horaires. Y a d'la rognure et l'entrée est gratuite cette année!

Le samedi et le dimanche, toujours à Fort du Plasne, venez aussi découvrir les travaux des dames du village dans l'ancienne école un peu plus haut que la mairie. Il y a des émaux sur cuivre, de la peinture sur bois, sur verre, des collages, du crochet...N'attendez pas trop si vous voulez encore avoir du choix!

